



FRANCE

ENA : les règles du « pantouflage » vont changer

ENSEIGNEMENT

L'école veut changer de statut juridique.

La durée de mobilité des énarques devrait être réduite.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

« Le modèle sur lequel s'est fondée et développée l'ENA a fait son temps [...], il faut réformer l'ENA », déclarait la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, le mois dernier, au Sénat. La réforme de la formation des énarques se précise. Le secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, Thierry Mandon, a annoncé, lundi, à l'ENA, qu'un rapport en ce sens serait remis d'ici à fin avril. Il doit proposer des pistes de transformation de l'école, d'établissement public administratif en grand établissement universitaire (EPSCP).

Le changement de statut, inscrit dans le contrat d'objectifs et de performances (COP), signé fin 2016 entre l'Etat et l'école, est un préalable à l'évolution de la formation des futures élites. L'objectif est de constituer un corps enseignant et d'envisager, par exemple, que l'ENA puisse délivrer des diplômes. « Quand vous demandez à un énarque ce

qu'il a appris à l'ENA, il vous parle de ses stages, mais jamais de ses cours, regrette un fin connaisseur de l'école. Il faut y amener des vrais profs et donner à l'ENA une formation initiale et continue de rang mondial. Pour faire des futurs énarques des cerveaux... et non plus des robots. »

Dans cette transformation annoncée, la recherche devrait avoir plus de place. Une première chaire de recherches sur la décision publique, commune à l'Ecole normale supérieure (ENS) et à l'ENA, a été annoncée lundi. C'est, pour l'ENA, un premier pas vers une possible adhésion à Paris Sciences et Lettres (PSL), avec lequel elle a annoncé lundi un « partenariat stratégique ». Après avoir quitté le regroupement universitaire Hesam, l'ENA pourrait, selon plusieurs sources, adhérer à PSL, où elle côtoierait entre autres l'ENS et l'Ecole d'économie de Paris, des établissements susceptibles d'alimenter une formation des énarques « de rang mondial ».

La transformation de l'ENA en établissement universitaire et

la politique de renouvellement de l'enseignement qui l'accompagne ne sont cependant « qu'une option », précise une source proche de l'école. « L'évolution est bien enclenchée, mais il faut la faire en bon ordre », glisse cette même source, soucieuse de ne pas brusquer les anciens élèves, dont beaucoup sont présents au conseil d'administration de l'école. La poursuite de cette réforme sera aux mains du prochain gouvernement.

83.000 euros par an

En revanche, une autre réforme devrait être décidée d'ici à la fin de la semaine. Elle porte sur la durée d'obligation de service des anciens élèves de l'ENA. Les énarques peuvent aujourd'hui demander une disponibilité pour partir dans le privé après avoir servi l'Etat pendant quatre ans. S'ouvre alors pour eux une période de dix ans de mise en disponibilité. Ce n'est qu'au bout de ces quatorze ans qu'ils peuvent choisir de revenir dans le secteur public ou de rester dans le privé, auquel cas ils doivent démissionner, et payer la

pantoufle – la rémunération perçue pendant les études – liée à ce départ. Cette durée de quatorze ans est appelée à changer. La durée initiale de quatre ans serait maintenue – et étendue aux élèves de Polytechnique, des Mines et des Ponts qui, aujourd'hui, n'ont pas cette contrainte – et les élèves ne pourraient faire qu'une petite mobilité, inférieure aux dix ans actuels. Une incitation, pour les hauts fonctionnaires, à rendre les fruits d'une formation qui, pour les énarques, s'élève à 83.000 euros par an. ■